



Déposé le : 9-06-2011

No : CAPER-N-086

Secrétaire : Valérie Roy

Le 6 juin 2011

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Suivi de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière
de gestion des risques agricoles – Rapport trimestriel au 31 mars 2011 pour
l'exercice 2010-2011

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets le rapport au 31 mars 2011 sur la mise en œuvre des orientations
gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles.

Ce rapport trace le bilan de la première année d'implantation des orientations annoncées
par le gouvernement en novembre 2009. Le conseil d'administration de La Financière
agricole a également adopté des mesures complémentaires dont l'impact net est positif
pour les producteurs agricoles.

L'ensemble de ces dispositions a contribué à maintenir La Financière agricole, en
2010-2011, à l'intérieur du cadre financier qui lui a été assigné dans le respect des
orientations de novembre 2009. Le prochain rapport au 30 juin 2011 permettra de cerner
plus précisément les impacts escomptés des différentes mesures pour l'exercice
2011-2012.

Souhaitant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques Brind'Amour

p. j. (1)

c. c. M. André Forcier, président du conseil d'administration FADQ

BILAN AU 31 MARS 2011 POUR L'EXERCICE 2010-2011

(Note : À moins d'indication contraire, un signe «-» indique une économie ou un revenu additionnel et un signe «+» indique une augmentation de la dépense)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Ajout d'un programme universel	<p>Le programme Agri-Québec a pour objectif d'améliorer la capacité des entreprises à autogérer leurs risques agricoles. Ce programme est complémentaire au programme ASRA. Ainsi, la couverture ASRA est diminuée de la valeur des contributions au programme Agri-Québec (arrimage).</p> <p>Puisque l'année financière 2010-2011 inclut l'année d'assurance 2010 pour le secteur animal couvert au programme ASRA et l'année d'assurance 2009-2010 pour le secteur végétal, seul l'arrimage du secteur animal doit être considéré.</p>	+66,5 M\$/an (taux de participation de 95 %) mais arrimage ASRA de -27 M\$ en 2010-2011	Pour 2010-2011 +79 M\$ mais arrimage ASRA de -23,6 M\$	Impact positif de 55,4 M\$ en 2010-2011
Plafonnement des volumes assurés	À compter de 2010, le volume assurable par secteur est plafonné aux limites collectives assurables. Cependant, les volumes de l'année 2010 ont été inférieurs à ceux de l'année 2009, donc aucun impact pour les entreprises agricoles.	Aucun	Impact maintenu et réalisé	Aucun
Efficacité dans les modèles	<p>L'impact de la mesure a été anticipé dans la tarification applicable pour l'exercice 2010-2011.</p> <p>L'anticipation de la mesure pour 2010-2011 permet à La Financière agricole de diminuer sa contribution ASRA de 60,0 M\$ et par conséquent, son déficit d'opérations d'autant et aux entreprises agricoles de bénéficier d'une baisse de contribution de 30,0 M\$.</p> <p>L'application est effective à partir de 2011-2012.</p> <p>Pour les secteurs veaux d'embouche et agneaux, l'impact sera réduit de 8,4 M\$ en 2011-2012 et de 4,2 M\$ en 2012-2013.</p>	-60,0 M\$	Impact maintenu -60,0 M\$ pour 2010-2011	Gain de 30 M\$ en 2010-2011 (impact sur la tarification)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
<p>Mise à jour continue de la productivité des modèles de coûts de production</p>	<p>La mesure vise à indexer annuellement les coefficients techniques (productivité) des modèles de fermes alors qu'auparavant, ils étaient ajustés à tous les 5 ans lors des nouvelles enquêtes de coûts de production.</p> <p>L'application de cette mesure n'a pas d'impact pour les entreprises agricoles, car les gains associés (13 M\$) sont obtenus par des revenus de marché supérieurs provenant d'une plus grande productivité.</p>	<p>-13,0 M\$</p>	<p>Impact maintenu et réalisé</p>	<p>Aucun</p>
<p>Mise à jour de tous les modèles de coûts de production au cours de la période 2010-2011 à 2014-2015</p>	<p>La révision des modèles a été effectuée pour les produits Veaux de grain et Veaux de lait dès l'année 2010-2011.</p> <p>La révision des modèles Céréales, maïs-grain et oléagineux ainsi que Pommes de terre a été réalisée. Ainsi, à partir de 2012-2013, l'impact pour les Céréales, maïs-grain et oléagineux était prévu à -33,3 M\$, toutefois cet impact sera de l'ordre de -24,7 M\$.</p> <p>Il est à noter que suite aux enquêtes sur la situation réelle des entreprises réalisées par le CECPA, il n'y a aucun impact pour les entreprises agricoles compte tenu que la diminution des compensations découle d'une augmentation des revenus de marché et/ou d'une réduction des dépenses de production.</p>	<p>Aucun pour 2010-2011</p>	<p>À partir de 2010-2011 -6,9 M\$ pour le Veau de grain -6,3 M\$ pour le Veau de lait</p>	<p>Aucun</p>
<p>Coûts générés directement par le processus de production à la ferme jusqu'à la première transaction de vente (prélevés)</p>	<p>L'impact pour 2010-2011 a été réévalué en fonction des compensations prévues pour l'année de production 2010.</p>	<p>-4,0 M\$ à partir de 2010-2011</p>	<p>-3,6 M\$ en 2010-2011</p>	<p>Les coûts encourus par les entreprises après la première transaction de vente ne sont pas couverts par le programme.</p>

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Modulation du partage de la prime	<p>La modulation de la prime pour les entreprises de grande taille distingue la partie de la prime applicable à l'amortissement du déficit au Fonds ASRA au 31 mars 2010 de celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année. Ainsi, la partie de la prime dédiée à l'amortissement du déficit au 31 mars 2010 est calculée selon un ratio 1/3 pour l'entreprise et 2/3 pour la FADQ alors que celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année est assumée selon un ratio de 50-50. Pour la production porcine, les interventions de l'année de production 2010 se sont avérées inférieures au risque historique utilisé dans le calcul de la prime d'assurance laissant ainsi une portion de celle-ci plus importante pour l'amortissement des déficits cumulés au 31 mars 2010. L'impact de la modulation a donc été révisé à la baisse pour 2010-2011.</p>	<p>-25,0 M\$ en 2010-2011</p>	<p>-8,4 M\$ en 2010-2011</p>	<p>+8,4 M\$ en 2010-2011</p>
Mesures spécifiques de réduction du nombre de porcs assurés	<p>À compter du 1^{er} janvier 2011, le nombre maximum de porcs couverts est limité au nombre de porcelets entrés en engraissement et produits au Québec.</p>	<p>Aucun impact en 2010-2011</p>	<p>Aucun</p>	<p>Aucun</p>

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
<p align="center">Plafonnement des compensations</p>	<p>Le montant maximal des compensations est révisé annuellement et tient compte des contributions prévues au Fonds ASRA ainsi que de l'amortissement sur 15 ans du déficit accumulé au 31 mars 2010.</p> <p>Pour l'année 2010-2011, les compensations prévues avoisinent 595 M\$, ce qui est inférieur au plafond de 759 M\$ établi pour cette année financière.</p> <p>Le plafond pour l'année 2011-2012 a été fixé à 650 M\$ en fonction des critères précédents en tenant compte de l'amortissement sur une période de 15 ans, du déficit cumulé au 31 mars 2010 ainsi que de l'arrimage avec le programme Agri-Québec, tant pour les secteurs animal que végétal. En 2010-2011, seul l'arrimage avec le secteur animal avait été pris en compte puisque Agri-Québec est entré en vigueur en 2010.</p>	<p align="center">--</p>	<p align="center">--</p>	<p align="center">Aucun en 2010-2011</p>
<p align="center">Revenus administratifs supplémentaires</p>	<p>Tous les adhérents doivent payer annuellement des frais administratifs pour chaque produit ou catégorie de produit assuré, conformément au Règlement sur les frais exigibles par la FADQ. Ainsi, des frais de 55 \$ sont fixés pour la participation au programme ASRA. Il en est de même pour la participation au programme Agri-Québec.</p>	<p align="center">-2,6 M\$/an à partir de 2010-2011</p>	<p align="center">-2,1 M\$ pour 2010-2011</p>	<p align="center">+2,1 M\$</p>
<p align="center">Évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA</p>	<p>L'évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA a été produite en avril 2009 par une firme d'actuares. Le conseil d'administration de la FADQ a statué, en janvier 2010, sur l'utilisation de la nouvelle méthodologie de tarification proposée par la firme à partir de l'année financière 2010-2011.</p>	<p align="center">--</p>	<p align="center">--</p>	<p align="center">--</p>
<p align="center">Amortissement du déficit accumulé de l'ASRA au 31 mars 2010</p>	<p>Cette mesure est basée sur un étalement linéaire sur 15 ans au lieu d'un amortissement régressif sur 5 ans de la portion des primes associées au remboursement du déficit cumulé au 31 mars 2010.</p> <p>Sur la base du partage de la prime à 1/3-2/3, les entreprises agricoles bénéficient d'une diminution de contribution proportionnelle à celle de la FADQ.</p>	<p align="center">-16,3 M\$</p>	<p align="center">Impact maintenu</p>	<p align="center">Diminution de la tarification des entreprises -8,15 M\$</p>